



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

coopération économique

Question écrite n° 84839

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur le projet de coopération juridico-institutionnel OHADA des télécoms. Ce projet vise le désenclavement numérique de l'Afrique, qui est une condition nécessaire du développement économique et humain de ce continent. Aussi, il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions au sujet du projet de coopération juridico-institutionnel OHADA.

Texte de la réponse

En matière de réduction de la fracture numérique, l'action de la France s'inscrit aujourd'hui, d'une part, dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (objectif huit : construire un partenariat mondial pour le développement), d'autre part, dans le cadre du plan d'action de Genève et de l'agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés respectivement par la communauté internationale en décembre 2003 et en novembre 2005 dans le cadre du sommet mondial sur la société de l'information. La France s'attache ainsi à appuyer les stratégies de réformes des cadres juridiques et réglementaires, par l'organisation de rencontres et de dialogues entre les utilisateurs, le secteur privé, les régulateurs et les ministères des télécommunications, en partenariat avec la francophonie, la commission économique pour l'Afrique des Nations unies et le Canada. La France appuie également les processus de rédaction des nouvelles législations en mettant des experts de haut niveau à disposition de nos partenaires, comme actuellement au Sénégal sur la loi informatique et libertés. Elle soutient également l'initiative prise par l'Union internationale des télécommunications et la Commission européenne destinée à harmoniser les politiques régissant le marché des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique sub-saharienne. Le projet cité d'OHADA des télécoms retient bien entendu mon attention, dans la mesure où il s'inscrit dans ce cadre. Les services du ministère sont en contact avec les porteurs du projet ainsi qu'avec la coopération suisse et l'Union internationale des télécommunications afin d'envisager les voies et moyens d'une coordination optimale des diverses initiatives et d'un appui adéquat de la France dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84839

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2006, page 1144

Réponse publiée le : 2 mai 2006, page 4674